

Extrait du Spyworld Actu

<https://www.spyworld-actu.com/spip.php?article12223>

La Suède refuse un permis de séjour à deux Egyptiens exfiltrés par la CIA en 2001

- Renseignement - International -



Date de mise en ligne : mardi 8 décembre 2009

Spyworld Actu

Le refus, fin novembre, du gouvernement suédois de centre droit de donner un permis de séjour à deux Egyptiens exfiltrés par la CIA en 2001, est critiqué par les organisations de défense des droits de l'homme.

Le 18 décembre 2001, deux demandeurs d'asile égyptiens en Suède, Ahmed Agiza et Mohammed Alzery, soupçonnés de préparer des attentats, sont discrètement exfiltrés lors d'une opération de type "extraordinary renditions" menée par la CIA. Six à huit agents américains masqués sont arrivés à bord d'un jet privé prendre livraison des deux Egyptiens sur un aéroport de Stockholm.

L'avion est reparti vers l'Egypte, l'un des pays où les Américains avaient l'assurance de pouvoir effectuer des "interrogatoires efficaces" mais où la Suède ne pouvait, en principe, expulser personne compte tenu des risques de torture. Au préalable, le gouvernement social-démocrate d'alors s'était donc "couvert" en obtenant du gouvernement égyptien "l'assurance" que les deux hommes ne seraient pas torturés. En vain : ils l'avaient finalement été, avait rapporté leur avocat.

Critiquée, entre autres, par le Comité des droits de l'homme et par le Comité contre la torture de l'ONU, la Suède, qui a entre-temps changé de gouvernement, a décidé, en 2007, de réexaminer sa position. L'Office des migrations et la Cour suprême des migrations, organe d'appel des tribunaux des migrations, ont estimé qu'il n'y avait pas lieu de donner aux deux Egyptiens un permis de séjour. Cette décision a été confirmée fin novembre par le gouvernement, sur les conseils des services de renseignements, qui a évoqué des "raisons exceptionnelles" sans plus de précision.

Ahmed Agiza, dont la femme et les enfants vivent en Suède, purge une peine de quinze ans de prison en Egypte. Il avait obtenu l'an dernier une indemnisation de 300 000 euros de l'Etat suédois. Mohammed Alzery, libéré en 2003, a obtenu la même somme. Mais Amnesty, tout comme Civil Rights Defenders, qui représente les deux hommes, sont très critiques de cette décision. "C'est un scandale juridique, dit Robert Hardh, de Civil Rights Defenders. Une réparation exige, plus qu'une indemnisation, que les deux hommes soient remis dans la situation où ils se trouvaient avant la violation de leurs droits."

Post-scriptum :

<http://www.lemonde.fr/europe/articl...>